

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---



**DEC110700DR01 UPR841**

*Délégation de signature consentie à Madame Nicole BERIOU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité UPR841, intitulée «Institut de Recherche et d'Histoire des Textes : I.R.H.T», dont la directrice est Madame Nicole BERIOU ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Nicole BERIOU, directrice de l'UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BERIOU, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul BERTRAND, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe et à Madame Marie-Jeanne GAUDOUIN, ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Délégué Régional

	Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 mai 2011  Le Délégué Régional
--	--

**<DEC\_ORDONNATEUR>**

**Délégation de signature consentie à <GENRE\_DIRECTEUR> <PRENOM\_DIR\_UNITE>  
<NOM\_DIR\_UNITE>**

**par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° <DEC\_CREATION> <PORTANT> de l'unité <CODE\_PUBLIPOSTAGE>, intitulée "<LIBELLE\_UNITE>", dont <LIBELLE\_DU\_LONG> est <GENRE\_DIRECTEUR> <PRENOM\_DIR\_UNITE> <NOM\_DIR\_UNITE> ;

### **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à <GENRE\_DIRECTEUR> <PRENOM\_DIR\_UNITE> <NOM\_DIR\_UNITE>, <LIBELLE\_TITRE\_DIR\_UNITE> de l'unité <CODE\_PUBLIPOSTAGE> à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de <GENRE\_DIRECTEUR> <PRENOM\_DIR\_UNITE> <NOM\_DIR\_UNITE>, délégation de signature est donnée à <GENRE\_DELEGATAIRE\_1> <PRENOM\_DELEGATAIRE\_1> <NOM\_DELEGATAIRE\_1>, <GRADE\_DELEGATAIRE\_1> du 25 juillet au 25 août 2011 <GENRE\_DELEGATAIRE\_2> <PRENOM\_DELEGATAIRE\_2> <NOM\_DELEGATAIRE\_2> <GRADE\_DELEGATAIRE\_2>, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

Liliane Flabbée

Déléguée Régionale

**<DECISION\_PRM>DR02**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés***

**<LIBELLE\_DU\_COMPLET>**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° <DEC\_CREATION> <PORTANT> de l'unité <CODE\_PUBLIPOSTAGE>, intitulée <LIBELLE\_UNITE>, dont <LIBELLE\_DU\_LONG> est <GENRE\_DIRECTEUR> <PRENOM\_DIR\_UNITE> <NOM\_DIR\_UNITE> ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à <GENRE\_DELEGATAIRE\_1> <PRENOM\_DELEGATAIRE\_1> <NOM\_DELEGATAIRE\_1> <GRADE\_DELEGATAIRE\_1>, <FONCTION\_DELEGATAIRE\_1>, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de <GENRE\_DELEGATAIRE\_1>  
<PRENOM\_DELEGATAIRE\_1> <NOM\_DELEGATAIRE\_1>, délégation est donnée aux fins  
mentionnées à l'article 1er à <GENRE\_DELEGATAIRE\_2> <PRENOM\_DELEGATAIRE\_2>  
<NOM\_DELEGATAIRE\_2> <GRADE\_DELEGATAIRE\_2> <FONCTION\_DELEGATAIRE\_2>.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de  
125 000€ HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur  
(délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de  
l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2011

<LIBELLE\_DU\_COMPLET>

<PRENOM\_DIR\_UNITE> <NOM\_DIR\_UNITE>

## **Dec111658DR02**

*Délégation de signature temporaire en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale*

### **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Mme Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

**Vu** la décision n° 08236DR02 du 31 mars 2008 nommant M. Ludovic Hamon aux fonctions de responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Paris B ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liliane Flabbée, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, délégation est donnée à M. Ludovic Hamon, responsable du service du partenariat et de la valorisation de la Délégation Paris B, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pendant la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2011.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Liliane Flabbée